Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260605-05_06_2026_54-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h30, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 1er juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 16 Votant : 19

Étaient présents	*RONDEAU Landry, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, DEVILLER Nathalie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, PINEAU Audrey, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, JOBERT Elise, VITALI Pierre*
Absents excusés :	*BEAUNE Alexandra, GUIGNARD Stéphanie, BIZON-LIARD Virginie*
Pouvoirs :	*BEAUNÉ Alexandra à RONDEAU Landry, GUIGNARD Stéphanie à GUILLET-HAROUDJ Nelly, BIZON-LIARD Virginie à JULIEN Fabrice*
Secrétaire de séance :	*BLOUIN Emilie*

N° 05-06-2026-54 – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE LOTISSEMENT LES PREES DU CHÂTEAU : CONVENTION AVEC LE SYDEV

Monsieur le Maire présente la proposition financière et technique réalisée par le SYDEV pour les travaux d'extension de réseau électrique du futur lotissement Les Prées du Château.
La participation communale pour ces travaux s'élève à 81 832 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** ce devis
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SYDEV

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Mesnard La Barotière, le 05 juin 2026 Le Maire : L.RONDEAU Le secrétaire de séance E. BLOUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).